

Comment faire coter vos chiens de façon optimale ?

Nous constatons, de façon habituelle, que beaucoup de nos adhérents qui font coter leur chien, une fois passée l'étape de la confirmation (cotation 1), ne suivent pas l'ordre progressif allant de 2 à 6, mais sautent généralement la deuxième, voire la troisième étape, et demandent directement la cotation 3, voire la 4.

Ils considèrent sans doute qu'il ne vaut pas la peine de faire reconnaître les niveaux les moins élevés des cotations, et qu'il est plus simple, plus pratique, plus économique en efforts et en temps, d'attendre un peu pour demander d'emblée une cotation plus élevée.

Cette démarche, qui présente l'apparence d'une certaine commodité, comporte en réalité un certain nombre d'inconvénients dont il serait bon de prendre conscience.

L'aspect institutionnel

Tout d'abord, les demandes de cotation que les clubs de race, dont le CBF, font remonter à la SCC, entraînent des conséquences sur la manière dont cette dernière évalue leur activité. En effet, elle compare en permanence l'activité respective des clubs qui lui sont affiliés, afin d'établir chaque année des statistiques portant sur les races et les groupes. De son point de vue, un club, tel que le CBF, qui enregistre environ 6000 inscriptions annuelles au LOF tout en envoyant relativement peu de demandes de cotations est un club qui manque de dynamisme, quand bien même il multiplierait les séances de TAN et de BREATH, organiserait des nationales d'élevage réussies et prendrait d'autres initiatives intéressantes par ailleurs. Or, un club qui semble dormir perd de sa crédibilité auprès de la SCC, et éprouve plus de difficulté à se faire entendre lorsqu'il souhaite donner son avis sur telle ou telle question relative à la cynophilie. En d'autres termes, il faut que le CBF multiplie les enregistrements de cotation pour apparaître comme un interlocuteur dynamique et sérieux. Il lui faut « faire du chiffre », et voilà pourquoi le fait de demander une cotation 2 suivie quelque temps après d'une cotation 3 est plus productif que d'attendre pour réclamer la cotation 3 directement.

La valeur de la portée

Ensuite, le retard qu'on met à faire valider une cotation à laquelle on peut prétendre a des conséquences sur la manière dont les portées sont évaluées. En effet, on calcule le niveau de qualité d'une portée en additionnant la cotation de l'étalon et celle de la lice. Au sommet trônent les portées notées 12, dont les géniteurs sont tous deux cotés Élite A. Au bas de l'échelle se trouvent les portées notées 2, dont les géniteurs sont simplement confirmés. Donc si vous négligez de réclamer, au moment adéquat, les cotations 2 ou 3 pour votre reproducteur, la portée aura, en apparence, une qualité moindre que celle qu'elle afficherait si les démarches étaient effectuées au fur et à mesure.

La valeur du géniteur

Enfin, cette paresse devant les démarches administratives est aussi susceptible de nuire à l'intérêt de l'éleveur. Le prix d'une saillie n'est peut-être pas directement corrélé à la cotation, car d'autres paramètres entrent en ligne de compte, telles que la réputation d'un chien ou d'un élevage, voire la proximité géographique, mais il en dépend tout de même dans une certaine mesure. Un étalon qui continue à afficher une cotation 1 sur le LOF Select, parce que son propriétaire attend d'avoir réuni les conditions requises pour réclamer la cotation 3 ou 4, semblera moins attractif qu'il pourrait l'être si sa cotation était à jour, notamment aux yeux d'un client potentiel qui recherche une saillie pour sa lice. Certes, un éleveur expérimenté connaîtra la vraie valeur d'un géniteur, indépendamment de celle qui est publiée sur internet, mais d'autres s'y laisseront prendre, parmi ceux qui considèrent le LOF Select comme la seule et unique source d'information valable.

En conséquence, le fait de ne pas faire coter son chien au fur et à mesure peut entraîner un manque à gagner pour le propriétaire d'un étalon.

Un paradoxe

Au surplus, il convient de noter un fait qui ne manque pas de nous surprendre. Dans les cotations mensuelles que le CBF fait enregistrer par la SCC, le nombre des femelles est presque toujours supérieur à celui des mâles. Comme le phénomène se répète constamment depuis des années, le fossé ne cesse de se creuser entre les lices et les étalons dans le nombre total de chiens cotés. Par exemple, à la fin de l'année 2021, il y avait 3256 chiens cotés, dont 1345 mâles et 1911 femelles, tandis qu'à la même période de l'année 2020, les chiffres étaient de 3173 chiens cotés, dont 1310 mâles et 1863 femelles, et ainsi de suite. C'est un paradoxe, car on devrait observer l'effet contraire, puisque c'est le propriétaire de la lice qui rétribue celui de l'étalon, et que c'est la cotation officielle de l'étalon qui devrait mériter le plus l'attention de son propriétaire.

Pour conclure

En conséquence, nos adhérents sont fortement encouragés à demander la cotation de leur chien au fur et à mesure que les conditions requises en sont réunies, et ce, dès la cotation 2.

Pour remédier à l'inertie de ceux qui répugnent à réclamer la cotation 2, nous avons programmé, en 2014, un calculateur automatique qui permet au CBF d'obtenir les renseignements par ses propres moyens et d'effectuer la demande d'enregistrement auprès de la SCC à la place du propriétaire. Cependant, la collecte régulière des informations qui alimentent en amont le calculateur, dont les résultats des TAN, des BREATH et des expositions, représente une activité chronophage qui n'est pas toujours compatible avec nos autres obligations. Nous continuerons à utiliser ce calculateur, mais nous préférons que les propriétaires fassent leur demande de cotation dès qu'ils s'aperçoivent que le moment en est venu.

Nous avons rédigé cet article après nous être aperçu que beaucoup de propriétaires ne voyaient pas l'intérêt de suivre scrupuleusement chaque étape de la montée en cotation. Nous espérons que cet exposé les convaincra qu'il s'agit d'une démarche nécessaire pour faire reconnaître la véritable valeur de leur lice ou de leur étalon.

Daniel BÉGUIN



GRILLE DE SÉLECTION DU BOULEDOGUE FRANCAIS

TB = Très Bon	CO = Classe Ouverte	SPE = Spéciale de race	CHPT = Championnat de France
EXC = Excellent	CT = Classe Travail	RE = Régionale d'élevage	TAN = Test d'Aptitudes Naturelles
CJ = Classe Jeune	CCH = Classe Champion	NE = Nationale d'élevage	du Club (comportement,
CI = Classe Intermédiaire	Test fonctionnel = Test fonctionnel de la SCC pour les races brachycéphales		sociabilité, allures, marche rapide 500m en 10min)

Approuvée par la Commission d'élevage de la SCC le : 23/10/2019 Validée par le Comité de la SCC le : 28/01/2020

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6 RECOMMANDE	5 points / 6 ELITE B	6 Points ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en CJ, CI, CO + TAN + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1 + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 1 EXC en SPE ou NE ou CHPT en CI ou CO + 1 EXC classé en CI ou CO + TAN + Test fonctionnel + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1 + Myélopathie dégénérative DM1A : indemne ou porteur sain + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 1 CACS + 1 CACS ou RCACS en SPE + 1 EXC en exposition internationale en CI ou CO ou CCH + TAN + Test fonctionnel + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1 + Indemne de Sténose pulmonaire + Myélopathie dégénérative DM1A : indemne ou porteur sain + Identification ADN	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

